

# Remise des costumes

Samedi le 18 septembre 2010  
de 09h00 à 12h00



Par la suite, il sera possible de les remettre les lundis soirs de 18h30 à 20h00. Il est recommandé de téléphoner avant de vous déplacer.

Le chèque postdaté du 30 septembre 2010 servira à défrayer le coût du costume si celui-ci n'est pas remis à l'ABMC le 1<sup>er</sup> novembre 2010.